

MONFERRAN & ASSOCIES

Avocats à la Cour

Jacques **MONFERRAN**
cabinet.monferran@wanadoo.fr
Françoise **CARRIERE**
f.carriere@monferran-associes.fr
Bertrand **ESPAGNO**
b.espagno@monferran-associes.fr
Avocats Associés

Jean Henry **FARNE**
Avocat honoraire
Ancien bâtonnier de l'Ordre

Emmanuelle **MONFERRAN**
e.monferran.pb@gmail.com
Isabelle **DINGLI**
i.dingli@monferran-associes.fr
Jérôme **MOMAS**
j.momas@monferran-associes.fr
Chloé **SCHNEIDER**
c.schneider@monferran-associes.fr
Clara **MARCO**
c.marco@monferran-associes.fr

Toulouse – Barcelone
Coline **THEODULE**
c.theodule@monferran-associes.fr
Victoria **SEBBAH-de BARRAU**
v.sebbahdebarrau@monferran-associes.fr
Kerzen **MAHY**
k.mahy@monferran-associes.fr
Fathia **AFKIR**
f.afkir@monferran-associes.fr

Cécile **CHAPEAU**
Jeanne **ESPANOL**
Caroline **BENEZIT**
Marie-Line **SALVADOR**
En partenariat
Avocats à la Cour

Marie-Pierre **PECHAMAT**
mp.pechamat@monferran-associes.fr
Clerc d'avocat

Bureau secondaire Paris :
2, rue de la Baume
75008 PARIS
Tél. 01.44.21.97.97.
Fax. 01.42.89.57.90.

BARCELONE :
Cabinet GAY-ROSELL & SOLANO
118, Roger de Lluria
08037 Barcelone
Tél. 00 34 93 742 65 26
Fax 00 34 93 142 47 65

LA REUNION :
Frédérique FAYETTE
22 rue Jean Cocteau
97490 SAINTE CLOTILDE
Tél. 02.62.20.40.80
Fax. 02.62.20.40.41

Monsieur Laurent CASCALES
Expert judiciaire

TOULOUSE, le 13 septembre 2022

AFF : MACIF (I) RULENCE / ILIOS CONFORT
N.REF. : FC/ID/ID - 928054

Monsieur l'expert,

Je vous prie de trouver ci-dessous es observations de Monsieur et Madame RULENCE et de la MACIF, à la lecture de votre note numéro 1.

En premier lieu, nous nous heurtons à une difficulté avec la société CRC ENERGY dont vous avez validé le devis et l'intervention.

Cette dernière ne répond plus aux demandes de Monsieur et Madame RULENCE et ne leur a toujours pas transmis son attestation d'assurance.

Je sollicite donc à nouveau la société BLOOP dont vous aviez écarté le devis afin qu'elle en établisse un nouveau correspondant à votre demande. Je lui demande également son attestation d'assurance.

En effet, et sauf erreur de ma part, la société BTP HABITAT 34 dont le devis vous a été transmis par la SARL ILIOS CONFORT n'a pas davantage transmis ses coordonnées d'assurance.

En second lieu, la société RECI est intervenue à vos opérations d'expertise, par voie de dire en date du 28 juillet 2022. Toutefois, celle-ci n'a toujours pas fait acter son intervention auprès du Juge des référés ce qui constitue une difficulté.

De plus, la SARL ILIOS CONFORT et la société RECI n'ont toujours pas procédé à l'appel en cause l'assureur de celle-ci...

22, RUE DE LA DALBADE 31000 TOULOUSE

Tel : 05.34.31.33.66 Fax : 05.34.31.30.11 case palais n° 328 - www.cabinetmonferran-associes.fr
cabinet.monferran@wanadoo.fr

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté

Je procède donc à cet appel en cause.

Enfin, lors de votre première réunion du 23 juin 2022, il avait été envisagé de faire intervenir comme sapiteur, un expert en R.C.C.I.

Je note que vous avez choisi de faire intervenir finalement deux sapiteurs, une entreprise pour déblayer les gravats et le laboratoire TOLOSALAB.

L'intervention de l'entreprise CP DECAPAGE appelle quelques remarques.

Cette entreprise est basée en Dordogne ce qui est très éloigné du lieu du sinistre et la contraint à facturer des frais de déplacement aller-retour élevés de 1.850 euros HT avec le matériel à emmener.

De plus, son assistance qui consiste à déblayer précautionneusement, de 1.850 euros HT pour une journée, paraît également couteuse...

Ne serait-il pas souhaitable de faire appel à une entreprise locale et surtout plus proche, de type RESILIANS ?

Je vous prie de considérer la présente comme valant dire, d'y répondre et de l'annexer à votre rapport d'expertise conformément aux dispositions de l'article 276 du Code de Procédure Civile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'expert, l'expression de mes sentiments les meilleurs et dévoués.

Isabelle DINGLI

Françoise CARRIERE